Présents : M. Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, M. Hugo GALATIOTO, Mme Sylvie FIGUET, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés: Mme Annick FABBRI qui a donné pouvoir à Mme Christiane CARNEIRO.

Absents excusés: M. Stephan HERVE, M. Laurent CHARPENAY.

Secrétaire de séance : M. Hugo GALATIOTO.

La séance débute à 19h05.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Hugo GALATIOTO a été nommé secrétaire de séance à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 05 juin et 23 juin 2025 est adopté à 17 voix pour.

Liste de délibérations :

2025_040 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Adopte** la décision modificative N°1 – Budget Commune telle que présentée ci-dessous : La DM N°1 s'équilibre par des virements de crédits entre chapitres budgétaires et se présente comme suit :

> La section d'investissement :

		DEPENSES		
Chapitre	Article	Libellé	Montant	N° Inventaire
041	2111	Terrains nus (le terrain Pommier)	60 000,00 €	27T2005
040 16878		Dettes autres organismes	101 818,17 €	
		TOTAL	161 818,17 €	

		RECETTES		
Chapitre	Article	Libellé	Montant	N° Emprunt
041	16878	Dettes autres organismes	60 000,00 €	POMMIER Albert
021	021	Virement de la section de fonctionnement	101 818,17 €	
		TOTAL	161 818,17 €	

> La section de Fonctionnement :

		DEPENSES		
Chapitre	Article	Libellé	Montant	N° Inventaire
023	023	Virement à la section d'investissement	101 818,17 €	
		TOTAL	101 818,17 €	

RECETTES

	Chapitre	Article	Libellé	Montant	N° Emprunt
	042 75888 Autres produits de gestion		101 818,17 €		
•			TOTAL	101 818,17 €	

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_041 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET FOIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Adopte la décision modificative N°1 – Budget Foire telle que présentée ci-dessous :

La DM N°1 s'équilibre entre chapitres budgétaires et se présente comme suit :

> La section de Fonctionnement :

Chapitre	Libellé	DEPENSES	
65	Autres charges de gestion courante / Art 6541	4 701,30 €	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions / Art 6817	470,80 €	
011	Charges générales / Art 61528	- 5 172,10 €	
	TOTAL	0,00€	

- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_042 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Admet en non-valeur sur le Budget Principal de la Commune les créances ci-après pour un montant total de 7 322,83 €.

Au titre des créances irrécouvrables (compte 6541 du budget principal) :

Exercice	Montants
2022	49,00 €
2021	171,69 €
2020	964,95 €
2019	6 132,54 €
2017	4,65 €
TOTAL	7 322,83 €

- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025 043 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET FOIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

 Admet en non-valeur sur le Budget Foire les créances ci-après pour un montant total de 5 901,30 €.

Au titre des créances irrécouvrables (compte 6541 du budget foire) :

Exercice	Montants
2022	239,80 €
2019	211,81 €
2018	245,13 €
2017	458,26 €
2016	4 746,30 €
TOTAL	5 901,30 €

- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_044 - FONDS ARTISANAL DE LA BOULANGERIE – REMPLACEMENT DE MATERIELS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide de remplacer** aux frais de la commune le pétrin (80 L) et le laminoir pour un montant estimé à environ 20 000 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire.
- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
- Maitre CHALEIL
- La SARL MAISON GERLERO

2025_045 - TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : MARCHÉ

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Accorde l'exonération des tarifs de droits de place pour le marché le 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2025
- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2025_046 - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **Décide** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces afférentes.
- Inscrit chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'article 6281.
- Dit que la présente délibération sera notifiée à :
- Madame la Préfète de l'Isère
- Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu
- La fondation du Patrimoine

2025_047 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- Adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées :

Modifications à compter du 1er septembre 2025,

FILIERE	NOMBRE DE POSTE(S) CONCERNÉ (S)	POSTE(S) SUPPRIMÉ (S)	POSTE(S) CRÉÉ (S)	
Technique	1	Adjoint technique territorial (Temps non complet – 25h00)	Adjoint technique territorial (Temps non complet – 33h16)	

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2025, chapitre 012.
- Dit que la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de l'Isère.

2025_048 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2025-011	SDIS 38		12, 13 et 14 septembre 2025	11 180,40 € par la commune
2025-012	Croix Rouge	Convention toire d'automne	12, 13 et 14 septembre 2025	12 701,15 € HT par la commune
2025-013	Région Auvergne Rhône Alpes		12, 13 et 14 septembre 2025	26 363,64 € HT soit 29 000 € TTC par la Région
2025-014	Médecin SMUR- EL AOUFIR Jamal	Convention foire d'automne	12, 13 et 14 septembre 2025	900 € Net par la commune
2025-015	Médecin SMUR- PAYEN Véronique		12, 13 et 14 septembre 2025	900 € Net par la commune
2025-016	Médecin SMUR- GROSSETETE Paula	Convention toire d'automne	12, 13 et 14 septembre 2025	900 € Net par la commune
2025-017	SEAGI (GRENOBLE ALPES ISERE AEROPORT)	Convention de partenariat publicitaire pour la foire d'automne	12, 13 et 14 septembre 2025	1 080 € HT - 1 188 € TTC par la SEAGI

La séance étant close, est levée à 20h30.